

## ARRETE DU MAIRE AR\_11\_2024

**BROCANTE DU 1ER MAI 2024 - DEBIT BOISSON AMICALE TIR**

**Le Maire de Mauperthuis,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2212-2 ;

**Vu** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.3335-1, L.3334-2 et L.3335-4 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2014 DSCS DB 104 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons ;

**Considérant** qu'il appartient au Maire d'assurer le bon ordre, la sûreté et la tranquillité publique, notamment dans les cafés et autres débits de boissons ;

**Considérant** que toute ouverture de débit de boissons établi à l'occasion d'une manifestation organisée par une association est subordonnée à l'autorisation préalable du Maire ;

**Considérant** la demande de l'Amicale de Tir de Mauperthuis représentée par son président Monsieur Franck MEIGNEN, de tenir à titre exceptionnel lors de la brocante du 1<sup>er</sup> mai 2024 un débit temporaire de boissons ;

### ARRÊTE

**Article 1 :**

L'Amicale de Tir de Mauperthuis représentée par Monsieur Franck MEIGNEN est autorisée à vendre des boissons des deux premiers groupes à l'occasion de la brocante du 1<sup>er</sup> mai 2024 qui aura lieu à Mauperthuis rue du Parc, rue du Pré Denis et place de l'Eglise.

**Article 2 :**

Les autorisations à titre exceptionnel d'ouverture de débits de boissons temporaires lors de manifestations publiques sont autorisées dans la limite à 5 par an.

RF
SOUS PREFECTURE DE MEAUX
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/02/2024
077-217702810-20240213-AR_11_2024-AR

**Article 3 :**

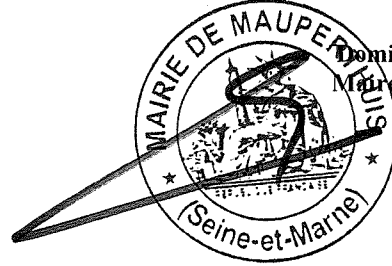
Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Sous-préfet de Meaux ;
- Monsieur le Commandant de Police de Coulommiers ;
- Monsieur Franck MEIGNEN Président de l'Amicale de Tir.

Le 13/02/2024

**Dominique CARLIER**  
Maire de Mauperthuis

Pour extrait certifié conforme



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Melun 43, rue du Général de Gaulle, Case postale n°8630, 77008 Melun Cedex, ou sur la plateforme dématérialisée [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

RF SOUS PREFECTURE DE MEAUX
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/02/2024 077-217702810-20240213-AR_11_2024-AR